

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2082

5 octobre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| AMP Capital Investors (BAA Toggle Hold- co) S.à r.l. | 99928 | Nova Participation S.A. | 99908 |
| Aximo IV S.A. | 99904 | Observe LuxCo S.à r.l. | 99909 |
| Biothys S.A. | 99918 | Oceal Ressources Humaines S.à r.l. | 99914 |
| ChipPAC Luxembourg S.à r.l. | 99930 | Paka S.A. | 99914 |
| Danube SCA, SICAR | 99890 | Pétrel S.à r.l. | 99914 |
| E2 Automotive S.A. | 99900 | Plessis S.A.-SPF | 99918 |
| Era Investments S.A. | 99927 | Premco | 99926 |
| LBREP III Europe S.à r.l., SICAR | 99901 | Resolution Bremen S.à r.l. | 99926 |
| LBREP III Europe S.à r.l., SICAR | 99890 | Robeco Luxembourg S.A. | 99927 |
| Leander S.à r.l. | 99926 | Rock Holding A.G. | 99928 |
| LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A. | 99895 | Rolling Hills S.à r.l. | 99927 |
| Luxtile au Coin du Feu | 99895 | Sador Luxembourg S.A. | 99928 |
| Manhattan JV Luxembourg S.à r.l. | 99899 | Sakara Holding S.A. | 99929 |
| Mast Enterprises Holding S.A. | 99900 | Sakara Holding S.A. | 99929 |
| Medivest SCS | 99900 | Senior Investments S.A. | 99930 |
| Meenie S.C.A. | 99899 | Senior Investments S.A. | 99929 |
| MEIF II Germany Holdings S. à r.l. | 99901 | S.G.A. Services S.A. | 99928 |
| MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l. | 99901 | Sibelga S.A. | 99930 |
| MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l. | 99905 | Sigur H S.A. | 99934 |
| Metalogix Europe S.à r.l. | 99899 | Sigur H S.A. | 99907 |
| Metro Investments S.A. | 99905 | Simatrade S.A. | 99914 |
| Metro Investments S.A. | 99905 | Skimo S.A. | 99934 |
| Milestone Finance Holding Company S.A. | 99906 | SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l. | 99934 |
| Milfix S.à r.l. | 99906 | SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l. | 99936 |
| Millennium Sicav | 99935 | SRR Properties (Lux) 11 S. à r. l. | 99936 |
| Modica Investments S.A. | 99907 | Sterling Holdings S.A. | 99890 |
| Modica Investments S.A. | 99906 | Sterling Sub Holdings S.A. | 99906 |
| Morumbi S.A. | 99900 | Structured Finance Management (Luxem- bourg) S.A. | 99908 |
| Nationwide Management S.A. | 99907 | Theisen24 Lux GmbH | 99929 |
| New Caledonia Investments S.A. | 99907 | Thiser Holding S.A. | 99934 |
| New Generation Investments Luxem- bourg | 99908 | Twist Beauty Packaging S.C.A. | 99895 |
| | | US Pharmacia S.à r.l. | 99936 |

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.959.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59409 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112600/11.

(100127291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.775.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 juillet 2010 que:

- Mme Emanuela Brero; employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- M. Richard Perris, conseiller légale, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni),

- Me Stefan Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à 291 Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, et

- Me Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à 291 Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg

ont été réélus aux fonctions de d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- la société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à 31, Allée Scheffer, L-2520. Luxembourg a été élue aux fonctions de reviseur d'entreprises de la société, son mandat commissaire aux comptes étant arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et de reviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010113401/27.

(100127563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and ten on the seventeenth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Lara Aherne, attorney at law, with professional address in Luxembourg

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 19 May 2010, copy of said circular resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published

in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669 and amended again by the deed deposited with the undersigned notary on March 31, 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the “Articles”), the Company has an issued capital of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND THIRTY THREE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (1,874,833.30 USD) divided into:

- i) ONE HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTY POINT FIVE (118,480.5) Class A Ordinary Shares (each a “Class A Ordinary Share”);
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a “Class B Ordinary Share”);
- iii) SIXTY NINE THOUSAND POINT EIGHT THREE (69,000.83) Class C Ordinary Shares (each a “Class C Ordinary Share”); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a “Management Share”).

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.-USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising:

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 19 May 2010 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the “New Class A Ordinary Shares”) and further Class C Ordinary Shares (the “New Class C Ordinary Shares”) by an amount of THREE HUNDRED AND FORTY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY SEVEN UNITED STATES DOLLARS AND FIFTY CENTS (347,287.50 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND AND EIGHT HUNDRED AND THIRTY THREE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (1,874,833.30 USD) to TWO MILLION TWO HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY UNITED STATES DOLLARS AND EIGHTY CENTS (2,222,120.80 USD), by the issue of TWENTY TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND TEN (22,610) New Class A Ordinary Shares and TWELVE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTEEN POINT SEVEN FIVE (12,118.75) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on 19 May 2010 to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 22,610 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

| Nbr | Name of Shareholders | No. of New Class C Ordinary Shares |
|-----|-----------------------------|------------------------------------|
| 1 | OTP Private Pension Fund | 2968 |
| 2 | OTP Voluntary Pension Fund | 532 |
| 3 | AEGON Fund Management | 5250 |
| 4 | László Wolf | 875 |
| 5 | Specton Investments Limited | 875 |
| 6 | Valean Investments Limited | 875 |
| 7 | WSW Energy Company | 175 |

| | | |
|----|----------------------|------------------|
| 8 | Zsolt Kovács | 175 |
| 9 | Miklós Zsoldos | 218.75 |
| 10 | György Zolnai | 175 |
| | TOTAL | <u>12,118.75</u> |

The total subscription amount of 347,287.50 USD (THREE HUNDRED AND FORTY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY SEVEN UNITED STATES DOLLARS AND FIFTY CENTS) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital;

(i) the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version

“The Company has a subscribed share capital of two million two hundred and twenty two thousand one hundred and twenty United States dollars and eighty cents (2,222,120.80 USD) divided into:

(1) One hundred and forty one thousand and ninety point five (141,090.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Eighty one thousand one hundred and nineteen point five eight (81,119.58) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de deux millions deux cent vingt-deux mille cent vingt dollars américain et quatre-vingt centimes (2.222.120,80 USD) réparti en:

(1) Cent quarante et un mille quatre-vingt-dix virgule cinq (141.090,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) Quatre-vingt-un mille cent dix-neuf virgule cinquante-huit (81.119,58) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Lara Aherne. Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le «Gérant») en date du 19 mai 2010, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "Danube S.C.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque («SICAR») sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la «Société») publié au Mémorial C, numéro 74 le 12 janvier 2010 modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 669 le 30 mars 2010 et modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1171, le 4 juin 2010.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social est fixé à UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (1.874.833,30 USD) réparti en:

i) CENT DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT VIRGULE CINQ (118.480,5) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie A»);

ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie B»);

iii) SOIXANTE-NEUF MILLE VIRGULE QUATRE-VINGT TROIS (69.000,83) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie C»); et

iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une «Action de Gestion»).

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;

- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 16 mai 2010 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A») et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C») d'un montant TROIS CENT QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT SEPT DOLLARS AMERICAINS ET CINQUANTE CENTIMES (347.287,50 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS DOLLARS AMERICAIN ET TRENTE CENTIMES (1.874.833,30 USD) à DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-VINGT-DEUX MILLE CENT VINGT DOLLARS AMERICAINS ET QUATRE-VINGT CENTIMES (2.222.120,80 USD) par l'émission de VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DIX (22.610) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et DOUZE MILLE CENT DIX-HUIT VIRGULE SOIXANTE-QUINZE (12.118,75) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 19 mai 2010 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 22.610 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

| Nbr | Nom des Actionnaires | Nombre des Nouvelle Actions Ordinaires de Catégorie C |
|-----|-----------------------------------|--|
| 1 | OTP Private Pension Fund | 2968 |
| 2 | OTP Voluntary Pension Fund | 532 |
| 3 | AEGON Fund Management | 5250 |
| 4 | László Wolf | 875 |
| 5 | Specton Investments Limited | 875 |
| 6 | Valean Investments Limited | 875 |
| 7 | WSW Energy Company | 175 |
| 8 | Zsolt Kovács | 175 |
| 9 | Miklós Zsoldos | 218,75 |
| 10 | György Zolnai | 175 |
| | TOTAL | 12.118,75 |

Le montant total de souscription de 347.287,50 USD (TROIS CENT QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT SEPT DOLLARS AMERICAINS ET CINQUANTE CENTIMES) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital,

(i) le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has a subscribed share capital of two million two hundred and twenty two thousand one hundred and twenty United States dollars and eighty cents (2,222,120.80 USD) divided into:

(1) One hundred and forty one thousand and ninety point five (141,090.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Eighty one thousand one hundred and nineteen point five eight (81,119.58) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

Traduction française:

«La Société dispose d'un capital social souscrit deux millions deux cent vingt-deux mille un cent vingt dollars américain et quatre-vingt centimes (2.222.120,80 USD) réparti en:

(1) Cent quarante et un mille quatre-vingt-dix virgule cinq (141.090,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) Quatre-vingt-un mille cent dix-neuf virgule cinquante-huit (81.119,58) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et

entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à eur 2.500.-.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Aherne et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28316. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010112993/265.

(100128451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 73.856.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. August 2010 abgehalten am Gesellschaftssitz

Der Administrateur Herr Georges Majerus mit neuer Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, erhält ab sofort Einzelzeichnungsrecht.

Gleichzeitig wird er zum Administrateur Délégué mit Einzelzeichnungsrecht bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Die neue Anschrift des Aufsichtskommissars, der Fides Inter-Consult S.A. lautet 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Versammlung

Référence de publication: 2010112606/16.

(100127826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Luxtile au Coin du Feu, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.864.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112607/9.

(100127395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Twist Beauty Packaging S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.772.

In the year two thousand and ten, on the twenty fourth of June.

Before us maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Twist Beauty Packaging S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number

B 152772, incorporated on 29 March 2010 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published on 10 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 28284 (the "Company").

The articles of incorporation of the company were amended on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 16.30 p.m. with Ms Marie-Madeleine Werner, Avocate, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) in order to bring it from its current amount of sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) up to two hundred and two thousand two hundred seventeen euro (EUR 202,217.-), through the issue of one hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217.-) new Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2) Approval of the subscription of all the one hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217) new Ordinary Shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) for a total subscription price of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) by Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l.;

3) Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of incorporation and

4) Amendment to the articles of incorporation of the Company in order to increase the authorized share capital up to an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That based on the attached attendance list, one hundred percent (100%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders and that the present or represented shareholders have declared to waive their right to receive formal convening notices so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) in order to bring it from its current amount of sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) up to two hundred and two thousand two hundred seventeen euro (EUR 202,217.-) through the issue of one hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217.-) new Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting further resolves to approve the subscription of all the one hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217) new Ordinary Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") by Neuheim Lux Group Holding V, a société à responsabilité limitée having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 137498, (the "Subscriber"), here represented by Ms Marie-Madeleine Werner, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 24 June 2010, which shall remain attached hereto, for an aggregate subscription price of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-).

The New Shares subscribed are fully paid up in cash by the Subscriber, so that the cash contribution of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proxyholder is authorized to subscribe all of the New Shares in the name and on behalf of the Subscriber.

Third resolution

After having taken into consideration the report established by the sole manager of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, the general meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company in order to increase the authorized share capital from its current

amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) up to an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000) without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right. The said report will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Art. 6. The subscribed capital is set at two hundred and two thousand two hundred seventeen euro (EUR 202,217.-) consisting of two hundred and two thousand two hundred sixteen (202,216) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) having a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the “Management Share”) having a par value of one euro (EUR 1).

The authorised capital is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000) consisting of ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999,999) Ordinary Shares and one (1) Management share, having a par value of one euro (EUR 1.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of the creation of the authorised share capital, the Manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-quatre jour de juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Twist Beauty Packaging S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social à 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 152 772, constituée suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2010, publié le 10 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 28284.

Les statuts de la Société ont été amendés le 25 mai 2010 par un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’Assemblée est ouverte à 16.30 sous la présidence de Mademoiselle Marie-Madeleine Werner, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que l’ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d’un montant de cent quarante mille deux-cent dix-sept euro (EUR 140.217,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euro (EUR 62.000,-) à un montant de deux cent deux mille deux cent dix-sept euro (EUR 202.217,-) par l’émission de cent quarante mille deux cent dix-sept (140.217) Parts Ordinaires d’une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;

2. Approbation de la souscription d’un tous les cent quarante mille deux cent dix-sept (140,217) nouvelles Parts Ordinaires de la Société d’une valeur nominale de un euro (EUR 1,) chacune pour un montant total de souscription égal à cent quarante mille deux-cent dix-sept euro (EUR 140.217,-) par Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l.;

3. Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société;

4. Modification des statuts de la Société afin de créer un capital autorisé d'un montant de cent million euro (EUR 100.000.000,-) sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel à souscrire les actions émises.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés resteront aussi annexées au présent procès-verbal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présent assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable peuvent en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée générale, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent quarante mille deux-cent dix-sept euro (EUR 140.217,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euro (EUR 62.000,-) à deux cent deux mille deux cent dix-sept euro (EUR 202.217,-) par l'émission de cent quarante mille deux cent dix-sept (140,217) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en outre d'approuver la souscription de l'ensemble des cent quarante mille deux cent dix-sept (140,217) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,) chacune (les «Nouvelles Parts») par Neuheim Lux Group Holding V.S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, (le «Souscripteur»), ici représenté par Mlle Marie-Madeleine Werner en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2010, laquelle restera annexée à la présente, pour un montant total de souscription de cent quarante mille deux-cent dix-sept euro (EUR 140.217,-).

Les Nouvelles Parts qui sont souscrites sont entièrement libérées en numéraire par le Souscripteur, de manière à ce que l'apport en numéraire de cent quarante mille deux-cent dix-sept euro (EUR 140.217,-) est à présent à la disposition de la Société, ce point ayant été établi devant le notaire soussigné.

L'apport en numéraire de cent quarante mille deux-cent dix-sept euro (EUR 140.217,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire l'ensemble des Nouvelles Parts au nom et pour le compte du Souscripteur.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le gérant unique requis aux termes de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société afin d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de cent mille euro (EUR 100.000,-) à un montant de cent million d'euro (EUR 100.000.000,-) sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le rapport mentionné ci-dessus sera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à deux cent deux mille deux cent dix-sept euro (EUR 202.217,-) constitué de deux cent deux mille deux cent seize (202,216) actions ordinaires (Les «Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et d'une (1) action de Commandité («Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Le capital autorisé est fixé à cent million euro (EUR 100.000.000,-) consistant en quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (99.999.999) actions ordinaires et une (1) action commandité ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1). Pendant une durée de cinq ans, à compter de la date de publication de l'autorisation accordée au gérant d'émettre ces actions, le gérant pourra être autorisé et est autorisé par le présent document à émettre les actions et à accorder des options de souscription pour des actions, aux personnes et selon les dispositions qui lui semblent convenables (et en particulier à procéder à cette émission sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel à souscrire les actions émises).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société pourront par la suite être augmentés ou réduits par résolution adoptée lors d'une assemblée des actionnaires selon les dispositions requises pour modifier les présents Statuts.

La société pourra, dans la mesure des dispositions autorisées par la loi et en vertu de celles-ci, rembourser ses propres actions.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Signé: M.-M. WERNER, S. WOLTER-SCHIRES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29624. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113816/191.

(100128827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Manhattan JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 122.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112608/10.

(100127502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Meenie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.775.

Transfert de siège

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au

- 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Meenie S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010112609/15.

(100127724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 191.401,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.920.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010112610/11.

(100127683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Morumbi S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 120.810.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2010, l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 2 août 2010.
 - M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 2 août 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.
- Il est également à noter que l'adresse professionnelle des administrateurs, Mme Marjoleine Van Oort et M. Jorrit Cromptvoets, est modifiée comme suit: 15, rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets / Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2010112611/18.

(100127696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Mast Enterprises Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 63.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112613/9.

(100127845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Medivest SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.074.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112615/10.

(100127802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

E2 Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.
R.C.S. Luxembourg B 68.865.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social en date du 08 juin 2010

Les mandats d'administrateur de

- Mme Scarati Marcella, demeurant à L-5740 Filsdorf, 2 rue Gaessel

- M. Vasseur Alain, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer.

- Melle Pierre Nathalie, demeurant à F-57100 Beuvange sous St. Michel/Thionville, 10 rue des Tulipes

sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Vasseur Alain, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer est renouvelé pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes Triple A Consulting S.A., no registre B 61417 avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2 rue Millegässel, est renouvelé pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme
Pour E2 AUTOMOTIVE S.A.
Triple A Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2010114493/24.

(100128985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.850,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010112616/11.

(100127680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.304.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010112617/11.

(100127681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

In the year two thousand and ten on the second of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LBREP III Europe Holdings L.P., a limited partnership existing under the laws of Canada, with registered office at 1800-1, c/o Aird & Berlis, Bay Street, CDN – M5J 2T9 Toronto, Ontario (Canada) registered with the Companies' Register of Ontario under number 180360430, acting through its general partner REPE LBREP III LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States of America, with registered office at 2711 Centerville road, Suite 400, USA – 19808 Wilmington, Delaware, registered with the Companies' Register of Delaware under number 4324484; and

REPE LBREP III LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States of America, with registered office at 2711 Centerville road, Suite 400, USA – 19808 Wilmington, Delaware, registered with the Companies' Register of Delaware under number 4324484;

here all represented by Mr Dominique Léonard, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 July 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are all the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, under the Luxembourg law of 15 June 2004 as amended from time to time, established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "LBREP III Europe S.à r.l., SICAR" (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.959, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, dated 2 May 2007,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1379, dated 6 July 2007, and whose bylaws have last been amended by a deed of the undersigned notary of 3 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 133, dated 21 January 2009.

II. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary and are therefore expressly waived.

III. The shareholders resolve to amend with immediate effect the Company's corporate purpose by adding a sentence to the second paragraph of article 2 of the Company's articles of association so that the said article 2 shall read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque providing that “an investment in capital risk is to be understood as the direct or indirect contribution of assets to entities in view of their launch, their development or their listing on a stock exchange.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose. The Company may pledge in favor of any third party any assets, including shares held by the Company in any of its direct subsidiaries, whether the latter are fully owned by the Company or not. Such pledges are permitted provided that (i) they are always in the best ultimate interest of the Company, its shareholders as well as its direct subsidiaries, and (ii) they remain at all times proportionate to the relevant transactional amounts to be secured and under consideration of the interest the Company has in such subsidiaries.

Furthermore, the Company may take any measure and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.”

IV. The shareholders resolve to amend with immediate effect Article 6 Paragraph 2 of the Company's articles of association, so that said Article 6 Paragraph 2 shall now be replaced by the three (3) following paragraphs, which read as follows:

“The board of managers of the Company (the “Board of Managers”) may at its sole discretion issue at any time within existing or new classes of shares an unlimited number of fully paid-up Ordinary Shares, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. These Ordinary Shares shall be issued at a value determined (i) according to the last known Net Asset Value of the relevant class of Ordinary Shares corresponding to an underlying investment, which in any case shall not be older than six (6) months, or (ii) in case of issuance of Ordinary Shares of a new class, or in case such Net Asset Value would be negative, on the basis of a subscription price freely determined by the Board of Managers, and approved by the unanimous vote of the shareholders of the Company, and shall be paid by the shareholders at the date to be communicated by the Board of Managers to the investors which have filed a subscription request or any other document satisfactory to the Board of Managers.

New Ordinary Shares will have to be subscribed on dates to be communicated in advance to the investors which have filed a subscription request or any other document satisfactory to the Board of Managers. All the subscribed Ordinary Shares will have to be fully paid-up.

The Board of Managers may reject subscriptions in whole or in part at its sole discretion.”

V. The shareholders resolve to amend with immediate effect Article 6 Paragraph 8 of the Company's articles of association, so that said Article 6 Paragraph 8 shall now read as follows (for the avoidance of doubt, it is specified that Article 6 Paragraph 8 shall become Article 6 Paragraph 10 upon implementation of the resolution under IV of the present deed):

“Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the “Redemption Price”) is calculated by the Board of Managers or by such entity appointed by the Board of Managers on the basis of the last known Net Asset Value of the relevant class corresponding to an underlying Investment, which in any case shall not be older than six (6) months. In case such Net Asset Value would be negative, the redemption will be made at a value of 0 (zero) euro per redeemed Share. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.”

VI. The shareholders resolve to amend with immediate effect the first sentence of Article 24 Paragraph 4 of the Company's articles of association, so that said first sentence of Article 24 Paragraph 4 shall now read as follows:

“The assets of the Company will be valued on the basis of the fair value estimated in good faith.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

LBREP III Europe Holdings L.P., un limited partnership constitué selon les lois du Canada, ayant son siège social au 1800-1, c/o Aird & Berlis, Bay Street, CDN – M5J 2T9 Toronto, Ontario (Canada), enregistré au Companies' Register de l'Ontario sous le numéro 180360430, agissant par l'intermédiaire de son general partner, REPE LBREP III LLC, une limited liability company constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville road, Suite 400, USA – 19808 Wilmington, Delaware (USA), enregistré auprès du Companies' Register of Delaware sous le numéro 4324484; et

REPE LBREP III LLC, une limited liability company constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville road, Suite 400, USA – 19808 Wilmington, Delaware (USA), enregistré auprès du Companies' Register of Delaware sous le numéro 4324484;

ici représentés par M. Dominique Léonard, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée, qualifiée comme société d'investissement en capital à risque, avec capital variable, soumise à la loi du 15 juin 2004 telle qu'amendée de temps de temps, établie au Grand-duché de Luxembourg sous la dénomination «LBREP III Europe S.à r.l., SICAR» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.959, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1379 en date du 6 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 133 en date du 21 janvier 2009.

II. Tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu notification et pris connaissance du contenu de l'ordre du jour, de sorte qu'il a pu être dispensé des convocations d'usage auxquelles les associés déclarent expressément renoncer.

III. Les associés décident de modifier avec effet immédiat l'objet social de la Société en ajoutant une phrase au second paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour que ledit article 2 ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la placement des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque qui définit le capital risque comme l'«apport de fonds direct ou indirect a des entités en vu de leur lancement, de leur développement ou leur introduction en bourse.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet. La Société pourra gager en faveur de tout tiers tout actif, y compris des parts de capital, détenu par la Société dans l'une ou plusieurs de ses filiales directes, que lesdites filiales soient détenues entièrement ou seulement partiellement par la Société. De tels gages sont permis à la condition que (i) ils soient toujours dans le meilleur intérêt ultime de la Société, ses associés ainsi que ses filiales directes, et que (ii) ils restent à tout moment proportionnels aux montants transactionnels qu'ils visent à garantir et en considération de l'intérêt que la Société a dans lesdites filiales.

La Société pourra par ailleurs prendre toutes mesures et exercer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.»

IV. Les associés décident de modifier avec effet immédiat l'Article 6 Paragraphe 2 des statuts de la Société, de façon que ledit Article 6 Paragraphe 2 ait désormais la teneur suivante:

“Le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") peut discrétionnairement émettre à tout moment, soit dans le cadre de classes de parts sociales existantes, soit dans le cadre d'une ou de nouvelle(s) classe(s), un nombre illimité de Parts Sociales Ordinaires entièrement libérées, sans réserver aux associés en place de droit préférentiel de souscription relativement à ces nouvelles parts sociales. Ces Parts Sociales Ordinaires seront émises à une valeur déterminée (i) selon la dernière Valeur Nette d'Inventaire connue de la classe de Parts Sociales Ordinaires liée à l'investissement sous-jacent correspondant, qui en tout état de cause ne peut être antérieure de plus de six (6) mois, ou (ii) en cas d'émission de Parts Sociales Ordinaires d'une nouvelle classe, ou si cette Valeur Nette d'Inventaire est négative, sur la base d'un prix de souscription librement déterminé par le Conseil de Gérance, et approuvé à l'unanimité des associés de la Société, et

seront payées par les associés à la date communiquée par le Conseil de Gérance aux investisseurs qui auront transmis une requête de souscription or tout autre document considéré par le Conseil de Gérance comme suffisant pour une telle souscription.

Les nouvelles Parts Sociales Ordinaires devront être souscrites à des dates communiquées par avance aux investisseurs qui auront transmis une requête de souscription or tout autre document considéré par le Conseil de Gérance comme suffisant pour une telle souscription. Toutes les Parts Sociales Ordinaires souscrites devront être entièrement libérées.

Le Conseil de Gérance peut rejeter discrétionnairement toutes souscriptions, partiellement ou entièrement.”

V. Les associés décident de modifier avec effet immédiat l'Article 6 Paragraphe 8 des statuts de la Société, de façon que ledit Article 6 Paragraphe 8 ait désormais la teneur suivante (pour écarter tout doute, il est spécifié que l'Article 6 Paragraphe 8 deviendra l'Article 6 Paragraphe 10 une fois appliquée la résolution sub IV du présent acte):

“Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires d'une catégorie de parts sociales (ci-après le "Prix de Rachat") est calculé par le Conseil de Gérance ou par toute entité nommée à cet effet par le Conseil de Gérance sur la base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire connue de la classe de Parts Sociales Ordinaires liée à l'Investissement sous-jacent correspondant, qui en tout état de cause ne peut être antérieure de plus de six (6) mois. Dans le cas où ladite Valeur Nette d'Inventaire serait négative, le rachat sera fait à la valeur de 0 (zéro) euro par Part Sociale Ordinaire rachetée. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en numéraire soit par une distribution en nature ou bien une partie en numéraire et une partie en nature.”

VI. Les associés décident de modifier avec effet immédiat la première phrase de l'Article 24 Paragraphe 4 des statuts de la Société, de façon que ladite première phrase de l'Article 24 Paragraphe 4 ait désormais la teneur suivante:

“Les actifs de la Société sont évalués sur base de leur juste valeur, estimée de bonne foi.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: D. LEONARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35231. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010112599/178.

(100127278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Aximo IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.400.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 12 août 2010 que:

Suite aux démissions, en qualité d'Administrateurs de la société de:

- La société SPRL JB Conseils
- Monsieur Rodolphe D'OULTREMONT,
- Monsieur Sefik BIRKIYE.

Et suite à la démission en qualité d'Administrateur délégué de:

- La société SPRL JB Conseils

Sont élus, en qualité de nouveaux Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013:

- Sefik BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)
- Prefimco S.A. avec siège social au 116, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique), dûment représentée par Mr Pierre POZZI, né le 28 juillet 1962 à Turin (Italie) demeurant, 118, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique)

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Est nommé administrateur délégué avec pouvoir de signature individuel pour la même période:

- Sefik BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010114477/32.

(100128986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010112618/11.

(100127682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Metro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112619/10.

(100127316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Metro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.383.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 juillet 2010

Il résulte du procès-verbal:

Le renouvellement des mandats de Madame Nathalie PRIEUR, née le 8.04.1967 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de Monsieur Brunello DONATI, né le 26.08.1947, et demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, et de Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27.03.1973 à Ettelbruck, et demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2016 ainsi que du mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2016,

Pour la société

Référence de publication: 2010112620/17.

(100127320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Sterling Sub Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.772.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 7 juillet 2010 que:

- Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- M. Richard Perris, conseiller légal, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni),

- Me Stefan Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à 291 Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, et

- Me Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à 291 Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg

ont été réélus aux fonctions de d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- la société KPMG Audit S.à.r.l., ayant son siège social à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été élue aux fonctions de réviseur d'entreprises de la société, son mandat commissaire aux comptes étant arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et de réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010113402/27.

(100127561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Milestone Finance Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010112621/10.

(100127865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.086.

Par la présente je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet à ce jour.

Howald, le 26 juillet 2010.

Thierry Drot.

Référence de publication: 2010112622/9.

(100127820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Modica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.852.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 18 août 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 21 juillet 2010;

- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 21 juillet 2010 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112623/14.

(100127776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Sigur H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.744.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 16 août 2010

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, pouvoir de signature catégorie A

- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, pouvoir de signature catégorie B

- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, pouvoir de signature catégorie B

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010112661/21.

(100127815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Modica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112624/10.

(100127777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Nationwide Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.746.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 juillet 2009

Résolution 1.

Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Rika Mamdy avec adresse privée 3, rue des Case-mates, L-7480 Tuntange comme Coadministrateur-Délégué ayant plein pouvoir de signature jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour Nationwide Management S.A.

Référence de publication: 2010112625/14.

(100127508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

New Caledonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.401.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010112626/13.

(100127608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

—
EXTRAIT

M. James MacDonald, administrateur de la Société, né le 4 février 1950 à Edinburgh, Ecosse, a changé d'adresse professionnelle du Blackwell House, Guildhall Yard, GB-EC2V5AE Londres au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

De plus le nom de ce dernier est Macdonald et non MacDonald comme référencé auparavant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010112651/17.

(100127302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

—
Le siège de SLOANE SQUARE CAPITAL PARTNERS, LUXEMBOURG S.A., associé unique de la Société a été transféré au 12-14, Rue Leon Thyès, L-2636, Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010112627/12.

(100127835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Nova Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.821.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 août 2010

- Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2010.

Certifié sincère et conforme

NOVA PARTICIPATION S.A.

N. VENTURINI / M. LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112628/16.

(100127867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.039.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Observe LuxCo S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 23 December 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 144039. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 9 June 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 4.00 p.m., with Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK 192.-), so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000.-) to one hundred and twenty thousand one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK 120,192.-).

2. To issue one thousand (1,000) new class A shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these newly issued class A shares, together with payment of a share premium, by Triton Masterluxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B121037 ("TML2") and to accept payment in full for such newly issued shares by a contribution in cash.

4. To issue one thousand (1,000) new class B shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

5. To accept subscription for these newly issued class B shares, together with payment of a share premium, by TWO Triton Fund F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX ("TWO Triton Fund F&F") and to accept payment in full for these newly issued shares by a contribution in cash.

6. To set the amount of the Company's subscribed capital at one hundred and twenty thousand one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK 120,192.-) represented by six hundred and twenty-six thousand (626,000) class A shares and six hundred and twenty-six thousand (626,000) class B shares, without nominal value.

7. To amend the current financial year of the Company.

8. To amend articles 5 and 20 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed.

9. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK 192.-), being the equivalent of twenty euro and twenty-four cents (EUR 20,24), so as to raise it from its present amount of one hundred twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000.-) to one hundred and twenty thousand one hundred and ninetytwo Swedish Kronor (SEK 120,192.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one thousand (1,000) new class A shares having no nominal value and the same rights and privileges as the existing class A shares.

Third resolution
Subscription and Payment

There now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of TML2, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of TML2, for one thousand (1,000) new class A shares without nominal value, together with an aggregate share premium of three hundred and forty-five million four hundred and five thousand five hundred and twenty-seven point four six nine Swedish Kronor (SEK 345,405,527.469), being the equivalent of thirty-six million four hundred and eleven thousand three hundred and sixty-eight point eight eight euro (EUR 36,411,368.88) and to make payment for such newly issued shares by a contribution in cash.

An amount of three hundred and forty-five million four hundred and five thousand six hundred and twenty-three point four six nine Swedish Kronor (SEK 345,405,623.469), being the equivalent of thirty-six million four hundred and eleven thousand three hundred and seventy-nine euro (EUR 36,411,379.-), was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand (1,000) new class A shares to TML2 as fully paid shares.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one thousand (1,000) new class B shares having no nominal value and the same rights and privileges as the existing class B shares.

Fifth resolution
Subscription and Payment

There now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of TWO Triton Fund F&F, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of TWO Triton Fund F&F, for one thousand (1,000) new class B shares without nominal value, together with an aggregate share premium of fifteen million seven hundred and eight thousand five hundred and fifty-seven point nine one seven Swedish Kronor (SEK 15,708,557.917), being the equivalent of one million six hundred and fifty-five thousand nine hundred and thirty-seven point eight eight euro (EUR 1,655,937.88) and to make payment for such newly issued shares by a contribution in cash.

The amount of fifteen million seven hundred and eight thousand six hundred and fifty-three point nine one eight Swedish Kronor (SEK 15,708,653.918), being the equivalent of one million six hundred and fifty-five thousand nine hundred and forty-eight euro (EUR 1,655,948.-), was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand (1,000) new class B shares to TWO Triton Fund F&F as fully paid shares.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at one hundred and twenty thousand one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK 120,192.-) represented by six hundred and twenty-six thousand (626,000) class A shares and six hundred and twenty-six thousand (626,000) class B shares, without nominal value.

An aggregate amount of three hundred and sixty-one million one hundred and fourteen thousand two hundred and seventyseven point three eight seven Swedish Kronor (SEK361,114,277.387), being the equivalent of thirty-eight million sixty-seven thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 38,067,327.-) was thus at the disposal of the Company.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of September and end on the last day of August of the following year.

The extraordinary general meeting further resolves that the current financial year which started on the ninth day of June 2010 will end on the last day of August 2010.

Eighth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 5 and 20 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 (first paragraph) shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set one hundred and twenty thousand one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK 120,192.-) represented by six hundred and twenty-six thousand (626,000) class A shares (the “Class A Shares”) and six hundred and twenty-six thousand (626,000) class B shares (the “Class B Shares”), altogether referred to as the “shares”, each issued share having no nominal value and is fully paid up.”

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

“ **Art. 20. Financial Year.** The Company’s financial year starts on the first day of September of each year and ends on the last day of August of the following year.”

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 4.30 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Observe LuxCo S.à r.l. », une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la “Société”), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 195 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144039. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné daté du 9 juin 2010, non encore publié dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d’un montant de cent quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 192.-), afin de le faire passer de son montant actuel de cent vingt mille Couronnes suédoises (SEK 120.000.-) à cent vingt mille cent quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 120.192.-).

2 Émission de mille (1.000) parts sociales de catégorie A n’ayant aucune valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales de catégorie A nouvellement émises, ensemble avec paiement d’une prime d’émission, par Triton Masterluxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121037 («TML2 ») et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4 Émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie B n’ayant aucune valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

5 Acceptation de la souscription de ces parts sociales de catégorie B nouvellement émises, avec le paiement d'une prime d'émission, par TWO Triton Fund F&F L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes, JE4 8PX ("TWO Triton Fund F&F") et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

6 Fixation du montant du capital souscrit de la Société à cent vingt mille cent quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 120.192,-), divisé en six cent vingt-six mille (626.000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-six mille (626.000) parts sociales de catégorie B, n'ayant aucune valeur nominale.

7 Modification de l'exercice social en cours de la Société.

8 Modification des articles 5 et 20 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées précédentes.

9 Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 192,-), correspondant à vingt virgule deux quatre euros (EUR 20,24), afin de le faire passer de son montant actuel de cent vingt mille Couronnes suédoises (SEK 120.000,-) à cent vingt mille cent quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 120.192,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A n'ayant aucune valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts existantes.

Troisième résolution

Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de TML2, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de TML2, à mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A n'ayant aucune valeur nominale, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante-cinq millions quatre cent cinq mille cinq cent vingt-sept virgule quatre six neuf Couronnes suédoises (SEK 345.405.527,469), correspondant à trente-six millions quatre cent onze mille trois cent soixante-huit virgule huit huit euros (EUR 36.411.368,88), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de trois cent quarante-cinq millions quatre cent cinq mille six cent vingt-trois virgule quatre six neuf Couronnes suédoise (SEK 345.405.623,469), correspondant à trente-six millions quatre cent onze mille trois cent soixante-dix-neuf euros (EUR 36.411.379,-), a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les mille (1.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A à TML2 comme parts sociales entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide l'émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B n'ayant aucune valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts existantes.

Cinquième résolution

Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de TWO Triton Fund F&F, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de TWO Triton Fund F&F, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie B n'ayant aucune valeur nominale, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quinze millions sept cent huit mille cinq cent cinquante-sept virgule neuf un sept Couronnes suédoises (SEK

15.708.557,917), correspondant à un million six cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-sept virgule huit huit euros (EUR 1.655.937,88), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de quinze millions sept cent huit mille six cent cinquante-trois virgule neuf un huit Couronnes suédoises (SEK 15.708.653,918), correspondant à un million six cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 1.655.948,-), a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les mille (1.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B à TWO Triton Fund F&F comme parts sociales entièrement libérées.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à cent vingt mille cent quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 120.192,-) divisé en six cent vingt-six mille et une (626.000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-six mille (626.000) parts sociales de catégorie B, n'ayant aucune valeur nominale.

Le montant total de trois cent soixante-et-un million cent quatorze mille deux cent soixante-dix-sept virgule trois huit sept Couronnes suédoises (SEK 361.114.277,387), correspondant à trente-huit millions soixante-sept mille trois cent vingt-sept euros (EUR 38.067.327,-), a dès lors été à la disposition de la Société

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de septembre et finisse le dernier jour d'août de l'année suivante.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 9 juin 2010 se terminera le dernier jour d'août 2010.

Huitième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 5 et 20 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à cent vingt mille cent quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 120.192,-) représenté par six cent vingt-six mille (626.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-six mille (626.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale n'ayant aucune valeur nominale et est entièrement libérée.

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de septembre de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.».

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en oeuvre les résolutions proposées ci-dessus.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, C. MONNIER, C. BLESS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9492. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010112629/266.

(100127633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Oceal Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.382.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010112630/12.

(100127823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Simatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.441.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 29 juillet 2010 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.

2. Est nommé, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112662/18.

(100127833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Pétrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010112635/11.

(100127521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Paka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.136.

L'an deux mille dix, le onze mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAKA S.A. (ci-après «La Société»), ayant son siège social au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 70.136, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors notaire de résidence à Hesperange en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 en 1999 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 août 2005 de Maître Marc Lecuit, en remplacement du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1387 du 14 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Séverine GERMINI, employée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de trente et un (31.-Eur) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à deux cent quarante-huit mille euros (248.000.-Eur) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, ainsi que des sièges administratif et opératif du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à Via Saffi, n.27, Milano, Italie, et adoption par la société anonyme de la nationalité italienne sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises (Registro delle Imprese) de Milan.

2. Décision de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal italien, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois

3. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «PAKA S.p.A.».

4. Décision d'adopter les comptes et le bilan de clôture des opérations de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui servira de bilan d'ouverture des opérations de la Société en Italie.

5. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

6. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.

7. Nouvelle fixation du terme (durée) de la Société.

8. Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de trois membres et fixation du terme de leur mandat.

9. Nomination d'un collège de commissaires aux comptes et fixation du terme de leur mandat.

10. Décision d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la législation sur les sociétés par actions du droit italien.

11. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises (Registro delle Imprese) de Milan.

12. Divers.

(III) Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

(IV) Que l'unanimité des actionnaires est favorable à un transfert du siège social de la Société vers l'Italie, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés italiennes.

(V) Que la Société n'émet actuellement pas d'autres titres que des actions ordinaires et qu'il n'est partant pas nécessaire de convoquer des assemblées générales de porteurs d'autres titres pour délibérer sur la présente opération de transfert de siège social.

(VI) Que le transfert de siège de la Société vers l'Italie rendra nécessaire un remplacement du conseil d'administration actuel de la Société.

(VII) Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, les administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonctions ont offert leurs démissions, tout en remerciant les actionnaires de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en priant les actionnaires, en cas d'acceptation de leurs démission, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire ainsi que les sièges administratif et opératif du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à Via Saffi, n.27, Milano, Italie, et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société par actions de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro delle Imprese") de Milan.

Par conséquent de ce qui précède, l'assemblée décide de soumettre la Société entièrement à l'ordonnement juridique et fiscal italien, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnement juridique et fiscal luxembourgeois.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'assemblée constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en «PAKA S.p.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et les comptes de la Société, arrêtés au 30 avril 2010, tels que présentés à la présente assemblée, et elle décide que ce bilan et les comptes, dont une copie restera annexée au présent acte, et qui après signatures ne varient par tous les membres du bureau, seront présentés avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Albert Aflalo, préqualifié, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Salvatore Amelio, de nationalité italienne, avec adresse professionnelle à Milano (Italie), Via Giannone n. 9, codice fiscale MLASVT71H10F205H, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts annexés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions présentées par tous les membres du conseil d'administration actuels, et décide d'accepter les démissions présentées par le commissaire aux comptes actuel.

L'assemblée générale constate par un vote spécial d'accorder à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes, démissionnaires, pleine et entière décharge, cette décharge étant accordée sans restrictions, et notamment au vu des comptes et du bilan de clôture au 30 avril 2010 de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, bilan approuvé ci-avant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une redéfinition du terme de la durée de la Société, pour la donner dorénavant un terme déterminé.

L'assemblée décide par conséquent que le terme de la Société est à partir d'aujourd'hui fixé au 31 décembre 2050.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société par actions de droit italien (società per azioni), en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés commerciales par actions.

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes, et notamment les nouvelles lois sur les sociétés par actions, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts qui régiront dorénavant la Société y compris tous les éléments requis en vertu de l'article 2463 du Code civil italien.

L'assemblée générale se réfère aux dispositions de la loi du 20 avril 2009 sur le dépôt électronique auprès du registre de commerce et des sociétés, notamment aux dispositions de son article 22-2, et décide que le dépôt et la publication des nouveaux statuts intervient uniquement en langue italienne, dans le cadre d'une opération de transfert de siège social qui prendra effet au moment de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro delle Imprese") de Milan.

Une copie des statuts italiens, après avoir été signée ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, devra être annexée à la présente pour être enregistrée avec l'acte.

Huitième résolution

L'assemblée décide que la Société sera dorénavant gérée par un conseil d'administration, conformément aux nouveaux statuts et à la loi italienne, et elle décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Franco Bodrato, de nationalité italienne, né à Genova le 15/07/1950, résident à Genova, Via Salita Preli 102, codice fiscale BDRFNC50L15D969Q, Presidente del Consiglio di Amministrazione,

- Monsieur Albert Aflalo, de nationalité luxembourgeoise, né à Fes (Maroc), le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen

- Monsieur Carlo Soldateschi, de nationalité italienne, né à Lucca le 9/08/1964, résident à Alessandria, Piazza Giovanni XXIII n. 1, codice fiscale SLDCRL64M09E715O;

L'assemblée générale décide de nommer l'ensemble des administrateurs ci-avant pour trois exercices sociaux, de manière à ce que leur mandat prenne fin le 31 décembre 2012.

Monsieur Albert Aflalo est nommé Président avec tous les pouvoirs comme prévu dans l'art. 28 des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme membres du collège des commissaires (sindaci) les personnes suivantes:

- Monsieur Franco Camera - Presidente del Collegio Sindacale - né le 01/02/1943 à Milano (Mi), demeurant à Milano, Via A. Saffi 27, codice fiscale CMRFNC43B01F205J, revisore contabile G.U. n. 31/bis 4° serie speciale del 21 aprile 1995;

- Madame Paola Simonelli - Sindaco Effettivo - né le 30/06/1964 à Macerata (Mc), demeurant à Milano, Via Turati 29, codice fiscale SMNPLA64H70E783N, revisore contabile G.U. n. 97/bis 4° serie speciale del 19 dicembre 1995;

- Madame Marta Donata MAGGI - Sindaco effettivo - née le 15 avril 1972 à Milano, demeurant à Bergamo Via Mazzini n. 16 - codice fiscale MGGMTD72D55F205F, revisore contabile G.U. n. 32, 4° serie speciale del 21.4.2000, D.M. 3.4.2000 n. iscrizione 119099;

- Madame Patrizia Chiumeo - Sindaco Supplente - né le 13/02/1964 à Milano (Mi), demeurant à Milano, Via S. Antonio 9, codice fiscale CHMPRZ64B53F205C, revisore contabile G.U. n. 31/bis 4° serie speciale del 21 aprile 1995;

- Monsieur Riccardo GARBAGNATI - Sindaco supplente - né le 31 janvier 1961 à Busto Arsizio (VA), demeurant à Milano Viale Lazio n. 24, codice fiscale GRBRCR61A31B300W, revisore contabile G.U. n. 31/bis 4° serie speciale 21.04.1995 D.M. 12.04.1995 n. iscrizione 26382.

Le collège des commissaires aura une durée de mandat trois ans, et plus précisément jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera le bilan au 31 décembre 2012.

L'indemnité est fixée sur la base et les tarifs professionnels applicables.

Dixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents EUROS (800 -. EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. AFLALO, S. GERMINI, A. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21268. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010112636/171.

(100127916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Plessis S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.595.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010112639/14.

(100127876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Biothys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 68.950.

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Pardevant le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires, respectivement leurs mandataires, de la société anonyme "BIOTHYS S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.950.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 4 juin 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1704 du 10 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hans-Georg HASSLINGER, avocat, demeurant à 18, Dr Pauli Strasse, D-76835 Rodt unter Rietburg (Allemagne).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert WUEST, administrateur de sociétés, demeurant à 12, Chemin de la Fischhutte, F-67560 Rosheim (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'actions A et B, les actions de catégorie A pouvant être nominatives ou au porteur, les actions de catégorie B ne pouvant être que nominatives.

En cas de décision de cession des actions de catégorie B par les actionnaires B, les actionnaires de la catégorie A disposent d'un droit d'agrément du nouvel acquéreur des actions B. En cas de refus d'agrément, les actionnaires de la catégorie A disposent d'un droit de préemption sur les actions B à exercer dans les 60 jours de la demande d'agrément, aux mêmes conditions de vente que celles accordés à l'acquéreur éventuel des actions B. Si le droit de préemption n'est pas exercé, l'acquéreur éventuel est accepté par les actionnaires de la catégorie A.

2. Répartition des actions existantes en actions de catégorie A et actions de catégorie B.

3. Augmentation de capital par apport en numéraire de EUR 349.986,- avec émission de 16 666 actions d'une valeur nominale de EUR 21.- chacune, dont 10 333 actions de catégorie A et 6 333 actions de catégorie B.

4. Instauration d'un capital autorisé à hauteur de EUR 1.000.000,-

5. Modification de l'article 3 et 4 des statuts

6. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, dont l'un est obligatoirement proposé par les détenteurs des actions de catégorie B.»

7. Modification de l'article 6 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les opérations suivantes seront du ressort exclusif de l'assemblée générale ordinaire jusqu'à la date du 31 décembre 2013, les décisions portant sur ces décisions nécessitant la double majorité simple, donc la majorité simple au sein des actionnaires de la catégorie d'actions A et simultanément la majorité simple au sein des actionnaires de la catégorie d'actions B.»

8. Transfert du siège social vers le 11, rue Béatrix de Bourbon à L-1225 Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

9. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée; aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux (2) catégories d'actions A et B, les actions de catégorie A pouvant être nominatives ou au porteur, les actions de catégorie B ne pouvant être que nominatives.

En cas de décision de cession des actions de catégorie B par les actionnaires B, les actionnaires de la catégorie A disposent d'un droit d'agrément du nouvel acquéreur des actions B. En cas de refus d'agrément, les actionnaires de la catégorie A disposent d'un droit de préemption sur les actions B à exercer dans les 60 jours de la demande d'agrément, aux mêmes conditions de vente que celles accordés à l'acquéreur éventuel des actions B. Si le droit de préemption n'est pas exercé, l'acquéreur éventuel est accepté par les actionnaires de la catégorie A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de restructurer le capital social de huit cent quarante mille euros (840.000,- EUR), actuellement divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt et un euros (21,- EUR) chacune, en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de catégorie A et quinze mille deux cent et une (15.201) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de vingt et un euros (21,- EUR), attribuées comme suit:

a.- Monsieur Patrice BOSCH, courtier d'assurances, né à Talence (France), le 23 mars 1940, demeurant à 29, boulevard Royal Edgar Quinet, F-75014 Paris (France), détenteur de mille sept cent trente-trois (1.733) actions de catégorie A

b.- Monsieur Philippe DORNIER, architecte, né à Paris (France), le 2 décembre 1942, demeurant à 30, place de la Gare, F-91120 Palaiseau (France), détenteur de deux cents (200) actions de catégorie A,

c.- Monsieur Olivier JAY, homme d'affaires, né à Nancy, le 8 mai 1958, demeurant à 31, rue Michelet, F-92600 Asnières/Seine (France), détenteur de soixante-sept (67) actions de catégorie A,

d.- Monsieur Robert WUEST, administrateur de sociétés, né à Colmar (France), le 15 février 1946, demeurant à 12, Chemin de la Fischhutten, F-67560 Rosheim (France), détenteur de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (22.799) actions de catégorie A,

e.- Monsieur Hans-Georg HASSLINGER, avocat, né à Überau (Allemagne), le 4 juillet 1945, demeurant à 18, Dr Pauli Strasse, D-76835 Rodt unter Rietburg (Allemagne), détenteur de cinq mille sept cent et une (5.701) actions de catégorie B,

f.- PAUL GILLET VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, la société à responsabilité limitée avec siège social à 4-6, in den Kappesgärten, D-67483 Edesheim, immatriculée au Amtsgericht de Landau in der Pfalz sous le numéro B 2131, détentrice de neuf mille cinq cents (9.500) actions de catégorie B,

L'assemblée générale mandate le conseil d'administration de faire les modifications nécessaires au registre des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (349.986,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent quarante mille euros (840.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de catégorie A et quinze mille deux cent et une (15.201) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de vingt et un euros (21,- EUR) à un montant d'un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (1.189.986,- EUR) par la création et l'émission de seize mille six cent soixante-six (16.666) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21,-

EUR) chacune, dont dix mille trois cent trente-trois (10.333) actions nouvelles de catégorie A et six mille trois cent trente trois (6.333) actions nouvelles de catégorie B.

Souscription et Libération:

Les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, se sont ensuite présentés:

a.- Monsieur Patrice BOSC, courtier d'assurances, né à Talence (France), le 23 mars 1940, demeurant à 29, boulevard Royal Edgar Quinet, F-75014 Paris (France), ici représentée par Monsieur Robert WUEST, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Patrice BOSC, agissant comme ci-avant, déclare souscrire aux sept cent vingt-deux (722) actions nouvelles catégorie A, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune et les libérées par un apport en numéraire de quinze mille cent soixante-deux euros (15.162,- EUR),

b.- Monsieur Philippe DORNIER, architecte, né à Paris (France), le 2 décembre 1942, demeurant à 30, place de la Gare, F-91120 Palaiseau (France), ici représentée par Monsieur Robert WUEST, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Philippe DORNIER, agissant comme ci-avant, déclare souscrire aux quatre-vingt-trois (83) actions nouvelles catégorie A, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune et les libérées par un apport en numéraire de mille sept cent quarante-trois euros (1.743,- EUR),

c.- Monsieur Olivier JAY, homme d'affaires, né à Nancy, le 8 mai 1958, demeurant à 31, rue Michelet, F-92600 Asnières/Seine (France), ici représentée par Monsieur Robert WUEST, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée

Monsieur Olivier JAY, agissant comme ci-avant, déclare souscrire aux vingt-huit (28) actions nouvelles catégorie A, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune et les libérées par un apport en numéraire de cinq cent quatre-vingt-huit euros (588,- EUR),

d.- Monsieur Robert WUEST, administrateur de sociétés, né à Colmar (France), le 15 février 1946, demeurant à 12, Chemin de la Fischhutte, F-67560 Rosheim (France), ici présent, déclare souscrire aux neuf mille cinq cents (9.500) actions nouvelles catégorie A, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune et les libérées par un apport en numéraire de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (199.500,- EUR),

e.- Monsieur Hans-Georg HASSLINGER, avocat, né à Überau (Allemagne), le 4 juillet 1945, demeurant à 18, Dr Pauli Strasse, D-76835 Rodt unter Rietburg (Allemagne), ici présent, déclare souscrire aux deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) actions nouvelles catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune et les libérées par un apport en numéraire de quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (49.875,- EUR),

f.- PAUL GILLET VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, la société à responsabilité limitée avec siège social à 4-6, in den Kappesgärten, D-67483 Edesheim, immatriculée au Amtsgericht de Landau in der Pfalz sous le numéro B 2131, ici dûment représentée par son gérant avec pouvoir de signature individuel Monsieur Hans-Georg HASSLINGER, préqualifié.

PAUL GILLET VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, agissant comme ci-avant, déclare souscrire aux trois mille neuf cent cinquante-huit (3.958) actions nouvelles catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune et les libérées par un apport en numéraire de quatre-vingt-trois mille cent dix-huit euros (83.118,- EUR),

La somme de trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (349.986,- EUR), se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

La souscription des dix mille trois cent trente-trois (10.333) actions nouvelles de catégorie A et six mille trois cent trente-trois (6.333) actions nouvelles de catégorie B a été acceptée par les membres du bureau, les actionnaires présents.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'administration en application de l'article 32.3 – 5 de la loi sur les sociétés commerciales, décide de créer un capital autorisé d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) et de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la société.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 et 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 3.

a.- Capital social

Le capital souscrit est fixé à d'un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (1.189.986,- EUR) représenté par cinquante-six mille six cent soixante-six (56.666) actions dont trente-cinq mille cent trente-deux (35.132) actions de catégorie A et vingt et un mille cinq cent trente-quatre (21.534) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune

b.- Capital autorisé

Le capital social pourra être porté jusqu'à un montant de deux millions cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (2.189.986,- EUR)

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de la présente assemblée du 28 juillet 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de catégorie A pouvant être nominatives ou au porteur, les actions de catégorie B ne pouvant être que nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En cas de décision de cession des actions de catégorie B par les actionnaires B, les actionnaires de la catégorie A disposent d'un droit d'agrément du nouvel acquéreur des actions B. En cas de refus d'agrément, les actionnaires de la catégorie A disposent d'un droit de préemption sur les actions B à exercer dans les 60 jours de la demande d'agrément, aux mêmes conditions de vente que celles accordés à l'acquéreur éventuel des actions B. Si le droit de préemption n'est pas exercé, l'acquéreur éventuel est accepté par les actionnaires de la catégorie A.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Cinquième résolution

L'assemblée, décide d'introduire un nouveau mode de nomination du conseil d'administration et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Alinéa 1.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, dont l'un est obligatoirement proposé par les détenteurs des actions de catégorie B.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les opérations suivantes pour une durée limitée à l'autorisation de l'assemblée générale et modifie en conséquence le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. Alinéa 2.** Les opérations suivantes seront du ressort exclusif de l'assemblée générale ordinaire jusqu'à la date du 31 décembre 2013, les décisions portant sur ces décisions nécessitant la double majorité simple, donc la majorité simple au sein des actionnaires de la catégorie d'actions A et simultanément la majorité simple au sein des actionnaires de la catégorie d'actions B.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers le 11, rue Béatrix de Bourbon à L-1225 Luxembourg et modifie en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de 2.600,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'allemand, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version allemande; à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et allemand, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und zehn, den achtundzwanzig Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

haben sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BIOTHYS S.A.", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 68.950, versammelt.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 10. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 412 vom 4. Juni 1999.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1704 vom 10. Juli 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Hans-Georg HASSLINGER, Rechtsanwalt, wohnhaft in 18, Dr Pauli Strasse, D-76835 Rodt unter Rietburg (Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Filippo COMPARETTO, expert-comptable, berufsansässig in L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Robert WUEST, Geschäftsführer, wohnhaft in 12, Chemin de la Fischhutte, F-67560 Rosheim (Frankreich).

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Schaffung von 2 Aktienkategorien A und B, die Aktien der Klasse A können Namensaktien oder Inhaberaktien sein, die Aktien der Klasse B können nur Namensaktien sein.

Im Falle wo sich ein B Aktionär entscheidet seine Aktien der Klasse B zu verkaufen, behalten sich die A Aktionäre eine Zulassungsrecht vor. Im Falle der Nichtzulassung, haben die A Aktionäre ein Verkaufsrecht auf die Aktien der Klasse B, welches Sie innerhalb von 60 Tagen der Zulassungsbeantragung ausüben müssen, und können die Aktien der Klasse B zu den selben Bedingungen erwerben, wie der potenzielle Käufer sie erwerben soll. Wenn das Vorkaufsrecht nicht innerhalb der Frist ausgeübt wird, wird der potenzielle Käufer automatisch von den A Aktionären akzeptiert.

2.- Aufteilung der bestehenden Aktien in Aktien der Klasse A und Aktion der Klasse B.

3.- Kapitalaufstockung durch Bareinlagen von 349.986,- EUR durch Schaffung Ausgabe von 16.666 Aktien mit einem Nennwert von 21 EUR pro Aktie, wovon 10.333 Aktien der Klasse A und 6.333 Aktien der Klasse B,

4.- Schaffung eines genehmigten Kapitals von 1.000.000,- EUR

5.- Abänderung von Artikel 3 und 4 der Satzung

6.- Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung welcher folgenden Wortlaut erhält:

«Das Unternehmen wird von einem Vorstand bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Aktionäre oder nicht, geleitet, von denen obligatorisch einer von den B Aktionären vorgeschlagen werden muss.»

7.- Abänderung von Artikel 6, Absatz 2 der Satzung welcher folgenden Wortlaut erhält:

«Folgende Operationen werden ausschliesslich von der Generalversammlung der Aktionäre genehmigt, bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre welche über die Situation zum 31. Dezember 2013 befindet, diese Entscheidungen, benötigen eine doppelte einfache Mehrheit, also eine einfache Mehrheit der A Aktionäre und gleichzeitig eine einfache Mehrheit der B Aktionäre.»

8.- Sitzverlegung nach 11, rue Béatrix de Bourbon in L-1225 Luxemburg und anschliessende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Statuten.

9.- Verschiedenes

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten; keine weitere Einberufungsmittelteil war erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäss einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt 2 Aktienkategorien A und B, zu schaffen, und dass die Aktien der Klasse A unter der Form von Namensaktien oder Inhaberaktien sein können, und die Aktien der Klasse B nur Namensaktien sein dürfen.

«Im Falle wo sich ein B Aktionär entscheidet seine Aktien der Klasse B zu verkaufen, behalten sich die A Aktionäre eine Zulassungsrecht vor. Im Falle der Nichtzulassung, haben die A Aktionäre ein Verkaufsrecht auf die Aktien der Klasse B, welches Sie innerhalb von 60 Tagen der Zulassungsbeantragung ausüben müssen, und können die Aktien der Klasse B zu den selben Bedingungen erwerben, wie der potenzielle Käufer sie erwerben soll. Wenn das Vorkaufsrecht nicht innerhalb der Frist ausgeübt wird, wird der potenzielle Käufer automatisch von den A Aktionären akzeptiert.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital neu zu strukturieren, so dass das Gesellschaftskapital von acht hundert vierzig tausend Euro (840.000,- EUR) welches aktuell durch vierzig tausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie vertreten wird, von nun an durch vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundneunzig (24.799) Aktien der Klasse A und fünfzehn tausend zwei hundert und eins (15.201) Aktien der Klasse B mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie vertreten wird, welche wie folgt aufgeteilt werden:

a.- Herr Patrice BOSCH, Versicherungsmakler, geboren in Talence (Frankreich), am 23 März 1940, wohnhaft in 29, boulevard Royal Edgar Quinet, F-75014 Paris (Frankreich), eintausend sieben hundert dreiunddreissig (1.733) Aktien der Klasse A

b.- Herr Philippe DORNIER, Architekt, geboren in Paris (Frankreich), am 2 Dezember 1942, wohnhaft in 30, place de la Gare, F-91120 Palaiseau (Frankreich), zwei hundert (200) Aktien der Klasse A

c.- Herr Olivier JAY, Geschäftsmann, geboren in Nancy, am 8 Mai 1945, wohnhaft in 31, rue Michelet, F-92600 Asnières/Seine (Frankreich), siebenundsechzig (67) Aktien der Klasse A

d.- Herr Robert WUEST, Geschäftsführer, geboren in Colmar (Frankreich), am 15 Februar 1946, wohnhaft in 12, Chemin de la Fischhutte, F-67560 Rosheim (Frankreich), zweiundzwanzig tausend sieben hundert neunundneunzig (22.799) Aktien der Klasse A

e.- Herr Hans-Georg HASSLINGER, Rechtsanwalt, geboren in Überau (Deutschland), am 4 Juli 1945, wohnhaft in 18, Dr Pauli Strasse, D-76835 Rodt unter Rietburg (Deutschland), fünf tausend siebenhundert und eins (5.701) Aktien der Klasse B

f.- PAUL GILLET VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 4-6, in den Kappesgärten, D-7483 Edesheim, eingetragen beim Amtsgericht von Landau in der Pfalz unter der Nummer B 2131, neun tausend fünf hundert (9.500) Aktien der Klasse B

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um drei hundert neunundvierzig tausend neun hundert sechszwanzig Euro (349.986,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von acht hundert vierzig tausend Euro (840.000, EUR) vertreten durch vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundneunzig (24.799) Aktien der Klasse A und fünfzehn tausend zwei hundert und eins (15.201) Aktien der Klasse B mit einem Nennwert von einundzwanzig

Euro (21,- EUR) pro Aktie auf eine Summe eine Million einhundert neunundachtzig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro (1.189.986,- EUR) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von sechzehn tausend sechs hundert sechsundsechzig (16.666) neuen Aktien, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie wovon zehn tausend drei hundert dreiunddreissig (10.333) neuen Aktien der Klasse A und sechs tausend drei hundert dreiunddreissig (6.333) neue Aktien der Klasse B.

Zeichnung und Einzahlung:

Nachdem die früheren Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktion verzichtet haben, sind erschienen:

a.- Herr Patrice BOSC, Versicherungsmakler, geboren in Talence (Frankreich), am 23 März 1940, wohnhaft in 29, boulevard Royal Edgar Quinet, F-75014 Paris (Frankreich), hier vertreten durch Herrn Robert WUEST, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht.

Herr Patrice BOSC, vertreten wie erwähnt, erklärt sieben hundert zweiundzwanzig (722) neue Aktien der Klasse A, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie zu zeichnen und sie durch eine Bareinlage von fünfzehn tausend einhundert zweiundsechzig Euro (15.162,- EUR) einzuzahlen.

b.- Herr Philippe DORNIER, Architekt, geboren in Paris (Frankreich), am 2 Dezember 1942, wohnhaft in 30, place de la Gare, F-91120 Palaiseau (Frankreich), hier vertreten durch Herrn Robert WUEST auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht.

Herr Philippe DORNIER, vertreten wie erwähnt, erklärt dreiundachtzig (83) neue Aktien der Klasse A, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie zu zeichnen und sie durch eine Bareinlage von eintausend siebenhundert dreiundvierzig Euro (1.743,- EUR) einzuzahlen.

c.- Herr Olivier JAY, Geschäftsmann, geboren in Nancy, am 8 Mai 1945, wohnhaft in 31, rue Michelet, F-92600 Asnières/Seine (Frankreich) hier vertreten durch Herrn Robert WUEST auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht.

Herr Olivier JAY, vertreten wie erwähnt, erklärt achtundzwanzig (28) neue Aktien der Klasse A, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie, zu zeichnen und sie durch eine Bareinlage von fünfhundert achtundachtzig Euro (588,- EUR) einzuzahlen.

d.- Herr Robert WUEST, Geschäftsführer, geboren in Colmar (Frankreich), am 15 Februar 1946, wohnhaft in 12, Chemin de la Fischhutte, F-67560 Rosheim (Frankreich), hier anwesend, erklärt neun tausend fünfhundert (9.500) neue Aktien der Klasse A, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie zu zeichnen und sie durch eine Bareinlage von einhundert neunundneunzig tausend fünfhundert Euro (199.500,- EUR) einzuzahlen.

e.- Herr Hans-Georg HASSLINGER, Rechtsanwalt, geboren in Überau (Deutschland), am 4 Juli 1945, wohnhaft in 18, Dr Pauli Strasse, D-76835 Rodt unter Rietburg (Deutschland), hier anwesend, erklärt zwei tausend dreihundert fünfund-siebzig (2.375) neue Aktien der Klasse B, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie zu zeichnen und sie durch eine Bareinlage von neunundvierzig tausend achthundert fünfund-siebzig Euro (49.875,- EUR) einzuzahlen.

f.- PAUL GILLET VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 4-6, in den Kappesgärten, D-7483 Edesheim, eingetragen beim Amtsgericht von Landau in der Pfalz unter der Nummer B 2131, hier vertreten durch seinen Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsbefugnis, Herr Hans-Georg HASSLINGER, vorbenannt.

PAUL GILLET VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, vertreten wie erwähnt, erklärt drei tausend neunhundert achtundfünfzig (3.958) neue Aktien der Klasse B, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie zu zeichnen und sie durch eine Bareinlage von dreiundachtzig tausend einhundert achtzehn Euro (83.118,- EUR) einzuzahlen.

Die Summe von drei hundert neunundvierzig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro (349.986,- EUR) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Die Zeichnung der zehn tausend drei hundert dreiunddreissig (10.333) neuen Aktien der Klasse A und sechs tausend drei hundert dreiunddreissig (6.333) neue Aktien der Klasse B, wurde durch die anwesenden Aktionäre, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und der Zeichner angenommen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, nach dem Sie den motivierten Bericht des Verwaltungsrats im Einklang mit Artikel 32.3 – 5 des Gesetzes über Handelsgesellschaft angehört hat, ein genehmigtes Kapital von einer Million Euro (1.000.000,- EUR) zu schaffen und das vorranige Zeichnungsrecht der bestehenden Aktionäre der Gesellschaft zu beschränken oder aufzuheben.

Infolge vorstehender Beschlüsse beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 und 4 folgenden Wortlaut zu erteilen:

Art. 5.

a.- Gesellschaftskapital

Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhundert neunundachtzig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro (1.189.986,- EUR), eingeteilt in sechsundfünfzig tausend sechs hundert sechsundsechzig (56.666) Aktien wovon fünfund-

reissig tausend einhundert zweiunddreissig (35.132) Aktien der Klasse A und einundzwanzig tausend fünf hundert vierunddreissig (21.534) Aktien der Klasse B, mit einem Nennwert von einundzwanzig Euro (21,- EUR) pro Aktie.

b.- Genehmigtes Kapital

Das genehmigte Aktienkapital wird auf zwei Millionen einhundert neunundachtzig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro (2.189.986,- EUR), festgesetzt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf (5) Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde vom 28. Juli 2010 und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert.

Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom 14. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie abgeändert und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 4. Die Aktien lauten auf den Namen oder auf den Inhaber oder teils auf den Namen und teils auf den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger gesetzlicher Bestimmungen.

Die Aktien der Gesellschaft können auf Wunsch des Aktionärs, als Einzelaktienzertifikate oder Zertifikate welche mehrere Aktien vertreten geschaffen werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels freier Rücklagen erwerben im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 49-2 des geänderten Gesetzes vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften.

Im Falle wo sich ein B Aktionär entscheidet seine Aktien der Klasse B zu verkaufen, behalten sich die A Aktionäre eine Zulassungsrecht vor. Im Falle der Nichtzulassung, haben die A Aktionäre ein Vorkaufsrecht auf die Aktien der Klasse B, welches Sie innerhalb von 60 Tagen der Zulassungsbeantragung ausüben müssen, und können die Aktien der Klasse B zu den selben Bedingungen erwerben, wie der potenzielle Käufer sie erwerben soll. Wenn das Vorkaufsrecht nicht innerhalb der Frist ausgeübt wird, wird der potenzielle Käufer automatisch von den A Aktionären akzeptiert.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich, gedruckt oder mittels eines Stempels angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer durch den Verwaltungsrat delegierten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich sein. Eine beglaubigte Kopie des Beschlusses, welcher die Delegation an eine Person enthält welche nicht Mitglied des Verwaltungsrats ist, wird vorher gemäß Artikel 9 Absatz 1 und 2 des Gesetzes, hinterlegt.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Modusoperandi der Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder zu ändern und somit Absatz 1 von Artikel 5 folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 5. Absatz 1.** Das Unternehmen wird von einem Vorstand bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Aktionäre oder nicht, geleitet, von denen obligatorisch einer von den B Aktionären vorgeschlagen werden muss»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt über die Einführung von Entscheidungen welche die Erlaubnis der Ausserordentlichen Generalversammlung benötigen, und somit Absatz 2 von Artikel 6 folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 6. Absatz 2.** Folgende Operationen werden ausschliesslich von der Generalversammlung der Aktionäre genehmigt, bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre welche über die Situation zum 31. Dezember 2013 befindet, diese Entscheidungen , benötigen eine doppelte einfache Mehrheit, also eine einfache Mehrheit der A Aktionäre und gleichzeitig eine einfache Mehrheit der B Aktionäre.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach 11, rue Béatrix de Bourbon in L-1225 Luxembourg zu verlegen, und somit Absatz 2 von Artikel 1 folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 2.600,- EUR

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Französisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in Französisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Personen, und im Falle von Divergenzen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, wird die französische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hans-Georg HASSLINGER, Filippo COMPARETTO, Robert WUEST, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010. Relation: GRE/2010/2742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Référence de publication: 2010112961/452.

(100128368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Premco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.293.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010112640/11.

(100127814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Leander S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112642/12.

(100127343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Era Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.495.

RECTIFICATION

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de dissolution, reçu par son ministère en date du 26 juillet 2010, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2010, relation LAC/2010/33904, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010, référence L100119521, pour compte de la société anonyme "ERA INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142495, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, y inclus la participation de 100% dans la société B.R.C. S.R.L., passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

AU LIEU DE:

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35521. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé):

Luxembourg, le 4 août 2010.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010114033/31.

(100128666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 109.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010112643/10.

(100127684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Rolling Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.256.

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010112645/11.

(100127314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Rock Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 144.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCK HOLDING AG

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010112647/11.

(100127871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.616.

EXTRAIT

En date du 10 août 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement de siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat pour les associés suivants:
 - * AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S. à r.l.; et
 - * AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S. à r.l.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113514/22.

(100129141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

S.G.A. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 76.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2010

Ratification de la cooptation de Dominique MOINIL, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Thierry SCHMIT, révoqué, suite aux résolutions du Conseil d'Administration du 03 mai 2010.

Le mandat de M. MOINIL viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour la société

S.G.A. SERVICES S.A.

Référence de publication: 2010112648/14.

(100127614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 130.745.

Extrait de procès-verbal

"Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg au 15 rue Jean-Pierre Sauvage L-2514

Luxembourg avec effet au 10 août 2010".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romain Thillens
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010112653/14.

(100127646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mai 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
SAKARA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010112654/14.

(100127692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Theisen24 Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 103.668.

—
Les comptes annuels au 31/08/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/2010.

G.T. Expert Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2010112676/12.

(100127824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

—
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112655/10.

(100127693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

—
Rectificatif du dépôt du 01/10/2009 (No L090151247)

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010112657/14.

(100127609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

—
Rectificatif du dépôt du 01/10/2009 (No L090151250)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010112658/14.

(100127828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Sibelga S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.151.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112659/16.

(100127628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

ChipPAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.052.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, a company having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of British Virgin Islands under number 311235

represented by Me Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg
by virtue of a power of attorney given on July 28, 2010.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state that:

I. ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED is the sole partner of ChipPAC Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on March 15, 1999, published in the Mémorial C, number 431 of June 9, 1999 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on July 25, 2006, published in the Mémorial C, number 1927, of October 13, 2006.

II. The corporate capital of the Company is fixed at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) represented by three hundred (300) shares of fifty US Dollars (USD 50) each.

III. The agenda is the following:

1. Decision to amend the business purpose of the Company and subsequently amend article 3, paragraph 1, of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

"Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance, security, or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest, or which form part of the group of companies to which the Company belongs, or to any third party that the Company deems essential or necessary for its business, the group to which the Company belongs or for the realization of its business purpose."

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000) so as to raise it from its current amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) to seventeen thousand US Dollars (USD 17,000) by the creation and the issue of forty (40) new shares of a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each;

3. Subscription and paying up by ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED of forty (40) new shares of a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each by the contribution in cash of the amount of two thousand US Dollars (USD 2,000);

4. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase, so as to be worded as follows:

"Art. 6. The capital of the Company is set at seventeen thousand US Dollars (USD 17,000) represented by three hundred and forty (340) shares of fifty US Dollars (USD 50) each."

IV. After this had been set forth, the above named partner has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the business purpose of the Company and subsequently amend article 3, paragraph 1, of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

"Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance, security, or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest, or which form part of the group of companies to which the Company belongs, or to any third party that the Company deems essential or necessary for its business, the group to which the Company belongs or for the realization of its business purpose."

Second resolution

The sole partner decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000) so as to raise it from its current amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) to seventeen thousand US Dollars (USD 17,000) by the creation and the issue of forty (40) new shares of fifty US Dollars (USD 50) each.

Subscription and Payment

ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, prenamed, represented by Me Candice WISER, prenamed, by virtue of a proxy given on July 28, 2010, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities, has declared to subscribe all the forty (40) new shares of fifty US Dollars (USD 50) each by the contribution in cash of the amount of two thousand US Dollars (USD 2,000).

Evidence of the aforementioned contribution has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly so that the amount of two thousand US Dollars (USD 2,000) is as of now available to the Company.

Third resolution

The sole partner decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase, so as to be worded as follows:

“Art. 6. The capital of the Company is set at seventeen thousand US Dollars (USD 17,000) represented by three hundred and forty (340) shares of fifty US Dollars (USD 50) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by her name, surname, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registrar of Corporate Affairs of British Virgin Islands sous le numéro 311235,

représentée par Me Candice WISER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg
en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de
la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED est l'associé unique de

ChipPAC Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 431 du 9 juin 1999 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1927 du 13 octobre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille dollars US (15.000 USD) divisé en trois cents (300) parts sociales de cinquante dollars US (50 USD) chacune.

III. L'ordre de jour est le suivant:

1. Décision de modifier l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, de tous titres et droits par voie de participation, apport, souscription, prise ferme ou option d'achat, négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur. La Société peut emprunter et prêter tous concours, accorder des prêts, avance, sûreté ou garantie à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou appartenant au même groupe de sociétés que celui auquel la Société appartient, ou à tous tiers que la Société considère essentiel ou nécessaire pour ses activités, le groupe auquel la Société appartient ou pour la réalisation de son objet social.»

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille dollars US (2.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille dollars US (15.000 USD) à dix-sept mille dollars US (17.000 USD) par la création et l'émission de quarante (40) parts sociales nouvelles de cinquante dollars US (50 USD) chacune;

3. Souscription et libération par ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED des quarante (40) parts sociales nouvelles de cinquante dollars US (50 USD) chacune, par l'apport en numéraire d'un montant de deux mille dollars US (2.000 USD);

4. Modification de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à dix-sept mille dollars US (17.000 USD) divisé en trois cent quarante (340) parts sociales de cinquante dollars US (50 USD) chacune.»

IV. Les résolutions suivantes sont prises par la comparante:

Première résolution

L'associé unique décide modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence de l'article 3, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, de tous titres et droits par voie de participation, apport, souscription, prise ferme ou option d'achat, négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur. La Société peut emprunter et prêter tous concours, accorder des prêts, avance, sûreté ou garantie à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou appartenant au même groupe de sociétés que celui auquel la Société appartient, ou à tous tiers que la Société considère essentiel ou nécessaire pour ses activités, le groupe auquel la Société appartient ou pour la réalisation de son objet social.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille dollars US (2.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille dollars US (15.000 USD) à dix-sept mille dollars US (17.000 USD) par la création et l'émission de quarante (40) parts sociales nouvelles de cinquante dollars US (50 USD) chacune.

Souscription et Paiement

ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, préqualifiée, représentée par Me Candice WISER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire l'ensemble des quarante (40) parts sociales nouvelles de cinquante dollars US (50 USD) chacune, par l'apport en numéraire d'un montant de deux mille dollars US (2.000 USD).

La preuve de l'apport précité à été apportée au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément, de sorte que le montant de deux mille dollars US (2.000 USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à dix-sept mille dollars US (17.000 USD) divisé en trois cent quarante (340) parts sociales de cinquante dollars US (50 USD) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wiser, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010112973/167.

(100128534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Sigur H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.744.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010112660/11.

(100127661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Skimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 31.527.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010112663/11.

(100127532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112665/11.

(100127529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Thiser Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 63.854.

Lan deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THISER HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63854, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 460 du 25 juin 1998, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 613 du 25 juin 2005 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis VAN DEN BULKE, avocat, demeurant à Luxembourg. Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant à Luxembourg, est élue secrétaire et Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant à Luxembourg, est élu scrutateur.

I. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par leur mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, l'intégralité des onze mille deux cent dix (11.210) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

2. Dans la mesure où 100% des actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, ils renoncent aux formalités de convocation à cette assemblée générale. Par ailleurs, les nus-propriétaires d'actions de la Société ont déclaré avoir été régulièrement convoqués à la présente assemblée générale conformément à l'article 17, alinéa 4 des statuts. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par un million cent vingt-et-un mille (1.121.000) actions sans désignation de valeur nominale, et de renuméroter les actions de la Société en conséquence; et modification de l'article 5 des statuts.

2) Acceptation de la cession de l'action n° 1 (suivant la nouvelle numérotation) de la Société à un tiers en application de l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières;

3) Divers.

III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par un million cent vingt-et-un mille (1.121.000) actions sans désignation de valeur nominale, de renuméroter les actions de la Société en conséquence en donnant mandat à cette fin au conseil d'administration pour procéder à la renumérotation selon l'ordre qu'il juge utile conformément aux résolutions adoptées, et de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Paragraphe 1^{er}** . Le capital souscrit est fixé à EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) représenté par un million cent vingt-et-un mille (1.121.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la cession de l'action n° 1 (telle que renumérotée) de la Société à un tiers conformément à l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt la réunion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à 1.100 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signe: D. VAN DEN BULKE; N. GLOESENER; P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29987. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 17 août 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010112906/63.

(100127524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2010

En date du 8 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter, avec effet au 15 juillet 2009, la démission de Monsieur Manuel Duarte Emazu de Vasconcelos Guimarães, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 juillet 2009, de Monsieur Jorge Manuel Machado de Sousa Gois, Millenium BCP, Av. José Malhoa, 27, P -1099 010 Lisbonne, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Manuel Duarte Emazu de Vasconcelos Guimarães, démissionnaire

- de renouveler les mandats de Monsieur Jorge Manuel Machado de Sousa Gois, de Monsieur José Maria Oliveira da Cunha et de Monsieur Pedro Monteiro Cristiano Casquinho en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010112769/21.

(100126736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.989.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 août 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date de ce jour.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112666/14.

(100127538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

SRR Properties (Lux) 11 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.990.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112667/11.

(100127513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

US Pharmacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.517.

—
EXTRAIT

En date du 22 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est à noter que l'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort, gérant, est désormais comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112694/19.

(100127664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.
